

## Crystal Coating

Date d'édition 04.07.2022

Date d'exécution 10.12.2021

Version 1.0 (fr)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation** Crystal Coating

**Identifiant unique de formulation** UFI:8W11-CYAY-M100-2TJV

#### **Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, organic polysilazane compound, 3-Aminopropyltriethoxysilane

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### **Usage de la substance/du mélange**

coating agent

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

WAXOYL AG

Seewenweg 5

CH-4153 Reinach

Téléphone +41-61-2817794

Télécopie: +41-61-2817785

E-mail [info@waxoyl.ch](mailto:info@waxoyl.ch)

Site web [www.waxoyl.ch](http://www.waxoyl.ch)

E-mail (personne compétente):

[info@waxoyl.ch](mailto:info@waxoyl.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, + 33 3 83 85 21 92  
29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY  
Cedex France

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Acute Tox. 4, H302

Skin Corr. 1B, H314

Eye Dam. 1, H318

Asp. Tox. 1, H304

#### **Consignes en cas de risques pour la santé**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### **étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

#### **Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, organic polysilazane compound, 3-Aminopropyltriethoxysilane

## Crystal Coating

Date d'édition 04.07.2022  
Date d'exécution 10.12.2021  
Version 1.0 (fr)

### Pictogrammes des risques



GHS05



GHS07



GHS08

### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

### Informations supplémentaires sur les dangers

74,2 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (oral).

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut déclencher une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
64742-47-8	265-149-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	30 - 50 %	Asp. Tox. 1; H304	



**Crystal Coating**

Date d'édition 04.07.2022  
 Date d'exécution 10.12.2021  
 Version 1.0 (fr)

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
475645-84-2		organic polysilazane compound	15 < 20 %	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	ATE(voie orale): >300- 2000 mg/kg
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1 < 5 %	Eye Irrit. 2; H319	ATE(voie orale): 5660 mg/kg ATE(voie cutanée): 4120 mg/kg
919-30-2	213-048-4	3-Aminopropyltriethoxysilane	< 1 %	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	ATE(voie orale): 500 mg/kg
Numéro d'enregistrement REACH		Nom de la substance			
01-2119475104-44		2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**En cas d'inhalation**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon.  
 En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.  
 Retirer les lentilles de contact

**En cas d'ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
 NE PAS faire vomir.  
 Consulter un médecin.

## Crystal Coating

Date d'édition 04.07.2022  
Date d'exécution 10.12.2021  
Version 1.0 (fr)

---

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Jet d'eau  
Poudre d'extinction  
Mousse

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Non inflammable.  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:  
Produits de pyrolyse, toxique  
Ammoniac

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Refroidir par jet d'eau diffusé les fûts menacés et, si possible, les éloigner du feu.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.

#### Pour les secouristes

Utiliser une protection respiratoire adéquate  
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## Crystal Coating

Date d'édition 04.07.2022

Date d'exécution 10.12.2021

Version 1.0 (fr)

---

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, terre de diatomée, liant universel, sciure).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Après avoir repris le matériel, il faut l'éliminer conformément à la réglementation.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Évitez tout contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer pendant l'utilisation.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Se laver les mains après le travail et avant les pauses.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.  
Protéger de l'humidité, de la chaleur et des rayons directs du soleil.  
Garder sous clef.

#### Classe de stockage

8A Substances combustibles corrosives

#### Matières à éviter

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Ne pas stocker ensemble avec:  
Agent oxydant  
Acide  
base  
Eau

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation

Voir paragraphe 1.2



**Crystal Coating**

Date d'édition 04.07.2022  
 Date d'exécution 10.12.2021  
 Version 1.0 (fr)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail**

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	10 [ml/m3(ppm)] 67,5 [mg/m3] Court terme(ml/m3) 15 Court terme(mg/m3) 101,2 2006/15/CE
112-34-5	203-961-6	Diethylene glycol monobutyl ether	10 [ml/m3(ppm)] 67,5 [mg/m3] Court terme(ml/m3) 15 (1) Court terme(mg/m3) 101,2 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
112-34-5	203-961-6	Diethylene glycol monobutyl ether	10 [ml/m3(ppm)] 67 [mg/m3] Court terme(ml/m3) 15 Court terme(mg/m3) 101,2 (CH)
112-34-5	203-961-6	Diethylene glycol monobutyl ether	10 [ml/m3(ppm)] 67,5 [mg/m3] Court terme(ml/m3) 15 Court terme(mg/m3) 101,2 Italic type: Indicative statutory limit values (F)

**DNEL salarié**

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	67.5 mg/m <sup>3</sup>	aigu par inhalation (systémique)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	83 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	64.5 mg/m <sup>3</sup>	long terme par inhalation (local)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1401.2 mg/m <sup>3</sup>	aigu par inhalation (local)	

**DNEL Consommateur**

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	60.7 mg/m <sup>3</sup>	aigu par inhalation (local)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	40.5 mg/m <sup>3</sup>	long terme par inhalation (systémique)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	50 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	40.5 mg/m <sup>3</sup>	long terme par inhalation (local)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	5 mg/kg p.c. /jour	long terme par voie orale (répété)	

## Crystal Coating

Date d'édition 04.07.2022

Date d'exécution 10.12.2021

Version 1.0 (fr)

### PNEC

n°CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0.32 mg/kg	terre	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1.1 mg/L	eaux, eau douce	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0.11 mg/L	eaux, eau de mer	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	4.4 mg/kg	sédiment, eau douce	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0.44 mg/kg	sédiment, eau douce	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	56 mg/kg	Intoxication secondaire	

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures techniques pour éviter l'exposition

Aération et évacuation d'air suffisantes.

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

Lunettes de sécurité (DIN EN 166)

#### Protection des mains

Spécifications du matériau du gant [marque/type, épaisseur, durée de perméation/durée de vie, résistance au mouillage] : Caoutchouc butyle ;  $\geq 0,4$  mm;  $>120$  mn

Les gants de protection utilisés doivent satisfaire aux exigences de la directive européenne 89/686/CEE et la norme EN374 qui en est déduite.

#### Protection corporelle:

Vêtement de protection.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:  
en fortes concentrations

Modèles de protection respiratoire recommandés

Filtre combiné A-P2 (DIN EN 14387)

#### Risques thermiques

non applicable

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État physique

liquide

#### Couleur

limpide

#### Odeur

caractéristique

#### Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		



**Crystal Coating**

Date d'édition 04.07.2022  
 Date d'exécution 10.12.2021  
 Version 1.0 (fr)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	> 61 °C		
Température d'auto-inflammabilité			Le produit n'est pas auto-inflammable.
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		facilement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	non déterminé		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

**9.2 Autres informations**

**Autres caractéristiques de sécurité**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives:			Le produit est considéré non explosif
Propriétés comburantes			Le produit n'est pas oxydant.

**Autres informations**

aucune

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

The mixture is considered non-reactive under normal conditions of use.

**10.2 Stabilité chimique**

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

- Réagit au contact de l'eau.
- Réagit au contact des agents d'oxydation.
- Réagit avec les lessives alcalines.
- Réagit au contact des acides.

## Crystal Coating

Date d'édition 04.07.2022  
Date d'exécution 10.12.2021  
Version 1.0 (fr)

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
A protéger de l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

Eau  
Agent oxydant  
Acide  
base

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Par de risque de formation de produits dangereux de décomposition en cas de stockage et manutention conforme

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	n°CAS919-30-2 3- Aminopropyltriéthoxysilane DL50: 500 mg/kg n°CAS112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol DL50: 5660 mg/kg Espèce Rat	OCDE 423	
Toxicité dermique aiguë	n°CAS475645-84-2 organic polysilazane compound DL50: >300- 2000 mg/kg Espèce Rat ATEmix calculé: 648 n°CAS112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol DL50: 4120 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

**Estimation/classification**  
nocif en cas d'ingestion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Estimation/classification**  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Estimation/classification**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Crystal Coating

Date d'édition 04.07.2022

Date d'exécution 10.12.2021

Version 1.0 (fr)

---

### Sensibilisation respiratoire

#### Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

#### Estimation/classification

Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut déclencher une réaction allergique.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

#### Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancerogénité

#### Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

#### Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

#### STOT SE 1 et 2

##### Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### STOT SE 3

##### Irritation des voix respiratoires

##### Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effet narcotique

##### Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

#### Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

#### Estimation/classification

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

## Crystal Coating

Date d'édition 04.07.2022  
Date d'exécution 10.12.2021  
Version 1.0 (fr)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	n°CAS475645-84-2 organic polysilazane compound CL50: 57.1 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	n°CAS112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol EC50 > 100 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.2	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	n°CAS112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol EC50 > 100 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 96 h	OCDE 201	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Estimation/classification

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Estimation/classification

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

## Crystal Coating

Date d'édition 04.07.2022  
Date d'exécution 10.12.2021  
Version 1.0 (fr)

### 12.7 Autres effets nocifs

#### Autres informations écotoxicologiques

##### Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	1760	1760	1760
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (organic polysilazane compound)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (organic polysilazane compound)	Corrosive liquid, n.o.s. (organic polysilazane compound)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	1760
Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (organic polysilazane compound)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquette de danger	8
Code de classification	C9
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non



## Crystal Coating

Date d'édition 04.07.2022  
Date d'exécution 10.12.2021  
Version 1.0 (fr)

---

Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	274
Code de restriction en tunnel	E

### Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	1760
Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (organic polysilazane compound)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Polluant marin	Non
EmS	F-A, S-B

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	1760
Nom d'expédition des Nations unies	Corrosive liquid, n.o.s. (organic polysilazane compound)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### autres réglementations (UE)

**Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV**  
Teneur en COV, état de livraison 28 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### Directives nationales

Un test de sécurité de la substance n'a été pas effectué.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu)

### Références littéraires et sources importantes des données

Fiche de données de sécurité du fabricant

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange doit être produit sur la base des données de danger disponibles des ingrédients, telles que définies dans la Critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008, classé.



## Crystal Coating

Date d'édition 04.07.2022

Date d'exécution 10.12.2021

Version 1.0 (fr)

---

### Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.